

# **Bilan à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat de.....** **approuvé le** Réalisé en régie ou par un bureau d'études

## *OBJECTIFS DE LA GRILLE*

*Disposer d'une présentation homogène des différents bilans qui seront proposés en Comité régional de l'habitat*

*Intégrer au niveau du bilan les obligations liées à la loi de Mobilisation pour le logement et de lutte contre les exclusions (MLLE)*

*Sensibiliser les acteurs locaux de l'habitat à l'approche développement durable.*

**1- Les évolutions territoriales et réglementaires dans le territoire du PLH depuis trois ans (PLU, SCOT...)**

**2- Quelles évolutions a connu le territoire depuis trois ans au regard du diagnostic initial ?**

Reprendre les points du diagnostic sur lesquels des éléments d'évolution sont constatés et les indicateurs actualisés (population, logement, emploi, précarité, foncier...)

**3- Les orientations prioritaires du PLH sont-elles infléchies ?**

Justifier lorsque c'est le cas.

**4- Les objectifs du programme d'action sont-ils atteints en volume et en pourcentage ?**

Production de l'offre de logements : parc public, parc privé, accession à la propriété, réhabilitation, éradication de l'habitat indigne (tableau comparatif des objectifs aux réalisations)

Les objectifs d'offre nouvelle par commune ou secteur sont-ils quantifiés ainsi que l'impose la loi de mobilisation pour le logement et de lutte contre les exclusions (MLLE)

Quelles actions ont été menées pour répondre aux besoins des populations spécifiques ou défavorisées ?

- Adaptation des logements aux populations : jeunes (étudiants, apprentis, saisonniers...), personnes âgées, handicapés, gens du voyage
- Politique de loyers favorisant le logement des populations modestes

La rénovation urbaine est-elle abordée dans le PLH (devra obligatoirement figurer dans les PLH : nouvelle obligation introduite par la loi MLLE)

Quelle maîtrise de l'urbanisation ? Mise en place de la politique foncière, des réserves foncières et de l'évolution des prix fonciers et immobiliers

Un observatoire - ou dispositif d'observation - a-t-il été mis en place ? Quelles productions ont été réalisées ?

Le programme d'actions du PLH est-il infléchi pour les trois ans à venir ?

Quelles seront les actions modifiées ?

**5- Volet développement durable**

La collectivité a-t-elle pris ou envisage-t-elle de développer des actions prenant en compte les principes de développement durable ?

- localisation de l'habitat au regard des zones d'emplois, des équipements et des services
- performances énergétiques des logements neufs et anciens
- impact de la construction et des logements sur l'environnement

Applique-t-elle ou a-t-elle prévu de respecter les étapes déterminantes d'une démarche de développement durable : participation de tous, pilotage organisé, transversalité des approches, évaluation partagée et continue, stratégie d'amélioration continue.

**Synthétiser les évolutions substantielles du PLH pour les trois ans à venir**